

FEDERATION FRANCAISE DE SPELEOLOGIE

Association loi 1901 Siège social : 28 rue Delandine 69002 Lyon

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

ASKIL AUDIT PARIS, Commissaires aux comptes

3 rue du Docteur Dumont, 92 300 Levallois-Perret Tél. : 01 41 49 95 50 - Mail. : contact.paris@askil.fr www.askil.fr





Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-15 du Code de commerce.

Paris, le 3 mai2024

Le Commissaire aux Comptes

ASKIL AUDIT PARIS

Célia Lebrun